
SECRETARIAT GENERAL

AGENCE GENERALE DE RECRUTEMENT
DE L'ETAT

Ouagadougou, le 30 OCT 2019

DIRECTION DE L'ORGANISATION
DES CONCOURS

N° 19.0435 /MFPTPS/SG/AGRE/DOC

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

COMMUNIQUE

Sous réserve d'un contrôle approfondi, les candidats dont les noms suivent, sont déclarés admissibles par ordre alphabétique au concours professionnel de recrutement de vingt cinq (25) élèves Techniciens Supérieurs d'Agriculture, session 2019.

Ce sont :

TECHNICIENS SUPERIEURS D'AGRICULTURE

ADMISSIBLES

N°ORDRE	NOM ET PRENOM (s)	MATRICULE	DATE NAISS.
1	BANHORO ISSOUFOU	119115	31/12/84
2	BATIONO BALILI	265843	11/12/83
3	COMPAORE MARCELLIN	104722	10/05/84
4	GO SOULEYMANE	214408	05/11/80
5	GUEL BIYE	287484	31/12/93
6	KABORE ALIMATA	250659	31/12/89
7	KABORE SENI	119127	31/12/78
8	KOMI MOUSTAPHA	255070	31/12/75
9	KONE BAKARY	216503	16/07/78
10	LOMPO PAMPANDIA	224212	31/12/86
11	PALM SIE DAFRA DIT LAURENT	207455	10/08/79
12	PARE BOUSSI HAMED GEORGES	214410	23/04/82
13	SAMBA AUGUSTIN	264425	31/12/89
14	SANOGO SOUMAILA	104719	31/12/76
15	SAWADOGO ZOUMA ANGELIQUE	224161	20/01/87
16	SAWADOGO/OUEDRAOGO SIBIDOU LUCIE	224190	08/02/85
17	SIDIBE ALY	216502	31/12/79
18	SO Dramane	264152 T	20/03/80
19	SOME AUGUSTIN	104695	26/05/78
20	SOME Der Richard André	214469 J	03/04/82
21	SOME TIEROBEPONE	243385	01/12/80
22	SOME YERI MARIE JOCELYNE	294 066	17/06/87
23	SOW SIMEON	96874	19/05/77

TECHNICIENS SUPERIEURS D'AGRICULTURE

ADMISSIBLES

N°ORDRE	NOM ET PRENOM (s)	MATRICULE	DATE NAISS.
24	TAMBOURA HAMADOU	264127	27/06/82
25	TIAMOGO PALAMANGA LUCIEN	255092	10/11/87
26	TOE/OUEDRAOGO SALIMATA	104706	02/05/79
27	YAGO SIDIKI	207484	31/12/84
28	YAMEOGO DAYAIRESSOMA WILFRIED	245259	11/10/83
29	ZALLE SOULEYMANE	224168	31/12/85
30	ZONGO TIBO	312530	20/12/85

Arrêté la présente liste à 30 nom(s).

Par ailleurs, les candidats déclarés admissibles sont invités à déposer leur dossier physique conformément aux communiqués d'ouverture du concours au plus tard quinze (15) jours après la publication du résultat provisoire auprès de:

- l'Agence Générale de Recrutement de l'Etat pour les candidats de la région du Centre;
- la Direction Régionale de la Fonction Publique pour les candidats des autres régions.

L'admission ne sera effective qu'après la validation du dossier.

Pour le Ministre et par délégation,
le Secrétaire général


SOULEYMANE LENGANE